

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013
AJOURNÉE AU 9 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 mars 2013 et ajournée au 9 avril 2013 à 20 heures à la salle des Lys située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicolas Léonard, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent et Jean-Claude Rousseau

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent
Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Lise Paquette

M. Gilles Roy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 50.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013
AJOURNÉE AU 9 AVRIL 2013

87-CC-2012-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière:

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 12.4 - *Octroi de contrat – systèmes d'intercommunication par téléphones IP – amendement à la résolution 83-CC-2012-2013.*

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Modification à l'ordre du jour : ajout du point 12.4 - *Octroi de contrat – systèmes d'intercommunication par téléphones IP - amendement à la résolution 83-CC-2012-2013*
5. Questions orales du public
8. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 8.3 Renouvellement de l'adhésion de l'entente visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie 2013-2014
12. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 12.4 Octroi de contrat – systèmes d'intercommunication par téléphones IP - amendement à la résolution 83-CC-2012-2013
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

88-CC-2012-2013

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE L'ENTENTE VISANT À CONTRER LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET À FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE EN MONTÉRÉGIE 2013-2014

CONSIDÉRANT la résolution 68-CC-2007-2008 adoptée par le Conseil des commissaires le 26 février 2008 concernant l'entente 2008-2012;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires francophones de la Montérégie, à titre de membre de la Table d'éducation interordres de la Montérégie, contribuent grandement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de l'entente visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que cette entente est le résultat d'une démarche de concertation entre plusieurs partenaires dont les commissions scolaires francophones et les cégeps de la Montérégie, quatre universités oeuvrant sur le territoire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, le

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013
AJOURNÉE AU 9 AVRIL 2013

Forum jeunesse, la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et de service sociaux de la Montérégie, le ministère de la Famille et des Aînés;
CONSIDÉRANT les actions et travaux réalisés depuis la mise en oeuvre des trois ententes précédentes;

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat régional a pris fin le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue le 30 novembre 2012 entre les membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie à l'effet de poursuivre l'entente jusqu'au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que cette concertation sera coordonnée par Réussite Montérégie et portera sur des actions de promotion et de valorisation de la persévérance scolaire, de mobilisation des milieux, de compréhension des causes du décrochage scolaire et des facteurs de réussite;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie du 14 juin 2012 de poursuivre l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie jusqu'au 30 juin 2014 et d'allouer un montant d'un dollar (1\$) par élève pour le financement de l'entente;

CONSIDÉRANT que ce calcul se fait sur la base des effectifs scolaires 2011-2012, pour les effectifs scolaires du primaire et sur la base des effectifs scolaires de 2010-2011 pour le secondaire, pour la formation professionnelle et pour la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT les travaux qui seront réalisés à la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie en février et en mars 2013 afin d'actualiser le mandat, de positionner Réussite Montérégie dans nos actions présentes et futures et de prendre position face à l'avenir de cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Dumont :

1^o **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin reconduise son adhésion à l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2014;

2^o **QUE** le montant demandé pour le financement de l'entente soit calculé sur la base des effectifs scolaires validés et financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS);

3^o **QUE** la présidente du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie soit autorisée à signer l'entente au nom des commissions scolaires francophones de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013
AJOURNÉE AU 9 AVRIL 2013

89-CC-2012-2013

**OCTROI DE CONTRAT – SYSTÈMES D'INTERCOMMUNICATION PAR
TÉLÉPHONES IP – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 83-CC-2012-2013**

CONSIDÉRANT la résolution n° 83-CC-2012-2013 adoptée le 26 mars 2013 par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la valeur monétaire approximative du contrat octroyé par le biais de cette résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

QUE la résolution n° 83-CC-2012-2013 soit amendée de manière à ce que le premier paragraphe des résolus se lise ainsi :

« 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à l'achat, l'installation et l'entretien de systèmes d'intercommunication par téléphones IP pour approximativement treize (13) établissements d'enseignement de la Commission scolaire soit accordé au prestataire de services « Info-Logic E.B.M. 2000 inc. », contrat dont la valeur monétaire approximative est de 900 000 \$ avant taxes pour la durée de trois (3) ans ci-après mentionnée ; »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 55.

Présidente

Secrétaire générale